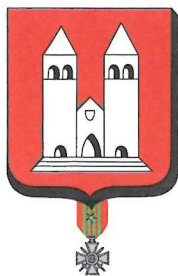


MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française
Département de la Moselle



ARRETE MUNICIPAL
N°2026/034/A du 22/03/2026
Délégation de fonctions à
Madame Nathalie
BLANVARLET, conseillère
municipale

Le Maire de BASSE-HAM,

-VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-18 disposant que le Maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

-VU la séance du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

-CONSIDERANT que pour assurer la bonne marche des services municipaux il est nécessaire de déléguer certaines fonctions à des conseillers municipaux,

ARRETE :

Article 1° : Sous l'autorité de la 1^{ère} adjointe, Madame Nathalie BLANVARLET, conseillère municipale, est déléguée pour toutes les questions concernant :

- Le maintien et le développement du lien intergénérationnel.
- Le suivi des personnes isolées et/ou en situation de fragilité.
- Le pilotage en lien avec le responsable du pool de conducteurs bénévoles de la gestion du minibus communal.
- Le suivi et l'actualisation de l'Agenda des Besoins Sociaux (ABS).
- Participer activement à la réflexion menée sur l'animation des adolescents et la mise à leur disposition d'un local spécifique

Article 2° : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de THIONVILLE et notifié à Madame Nathalie BLANVARLET.

Publié le : 01/04/2026
Notifié le : 01/04/2026

BLANVARLET



Le Maire,
Bernard VEINNANT

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication